

GRAND SITE



DE FRANCE



Pointe du Raz  
en Cap Sizun

# Dossier de Presse





# Pointe du Raz en Cap Sizun

## Un Grand Site de France... Encore plus grand !

*Victime d'une fréquentation massive insuffisamment organisée pendant de nombreuses années, la Pointe du Raz – Baie des Trépassés – Pointe du Van retrouvaient à partir de 1996 leur aspect d'origine au terme d'une Opération Grand Site engagée en 1989.*

La **gestion de ces sites depuis 1996** a valu au Syndicat Mixte de la Pointe du Raz **l'attribution du label Grand Site de France**, la première fois en **2004** pour **200 hectares**. Cette labellisation a été confirmée fin **2012** pour un périmètre élargi qui couvre désormais plus de **2000 hectares**. Par la même occasion, l'appellation « **Pointe du Raz en Cap Sizun** » lui a été décernée.

Très concrètement, les interventions régulières ont permis de **réintroduire** avec succès les **espèces végétales** qui ont peu à peu recolonisées les espaces dégradés. La gestion des espaces naturels est assurée par la Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz en étroite relation avec le Syndicat Mixte, au sein duquel sont représentés le Conseil Général du Finistère et la Communauté de Communes.

Le plan de gestion pluriannuel sert de cadre général aux différentes actions engagées afin de pouvoir transmettre ce patrimoine naturel aux générations futures dans les meilleures conditions. Le **Syndicat Mixte** assure plus particulièrement toutes les actions de **communication**, d'**information** et de **sensibilisation** au **respect de ces espaces fragiles**. Bien que les sites soient accessibles librement tout au long de l'année, les visites guidées organisées sur les sites sont en constante augmentation. Un carnet de découverte destiné aux enfants s'est imposé comme outil pédagogique. Le Syndicat Mixte s'est par ailleurs investi dans un réel **partenariat de territoire** en lien avec les collectivités locales, les acteurs en charge de la protection de l'environnement, les opérateurs du tourisme...

45 km de sentiers confortables, respectant la qualité des paysages font l'objet d'un entretien régulier de la part du Service Espaces Naturels de la Communauté de Communes.

Pour mener l'ensemble de ces actions, le Syndicat Mixte dispose d'un **budget** annuel de fonctionnement de 670 000 € **provenant pour l'essentiel de la gestion du parking payant de la Pointe du Raz à certaines périodes**. Le péage, annoncé en amont du site, s'effectue en sortie du parking (6,5 € / voiture). **Dès lors que l'action du gestionnaire a été clairement perçue, les visiteurs acceptent de participer ainsi financièrement à l'entretien des sites.**

Proche de **900 000 visiteurs**, la **fréquentation annuelle** du Grand Site de France fait l'objet d'un suivi permanent à partir notamment des éco-compteurs répartis sur les principaux points de passage, mais aussi sur la base des enquêtes réalisées auprès des visiteurs. Les informations ainsi recueillies confortent le gestionnaire dans les missions qu'il assure tout au long de l'année.

# La Pointe du Raz

## Du site emblématique au Grand Site

Image d'un territoire qui s'élanche à l'assaut de l'océan, la «Pointe du Raz en Cap Sizun », avec la Baie des Trépassés et la Pointe du Van, doit avant toute chose sa célébrité à son **caractère sauvage** et à **sa situation de « Finistère »**, qui signifie en breton à la fois la fin et le début de la terre. Elle est perçue comme un **symbole**, un support privilégié de l'imaginaire, constituant pour le visiteur un lieu d'épanouissement du sacré, du mythe et de la légende. La **qualité et le caractère exceptionnel de ses paysages**, la **richesse de sa faune et de sa flore**, la diversité de formes de son **patrimoine** mais aussi sa **culture** toujours vivante et expressive en font un territoire d'expériences et d'émotions uniques.

L'attrait du Cap Sizun n'est pas un phénomène nouveau. Déjà, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il était très visité, connaissant une évolution de fréquentation sans cesse croissante pour atteindre, certaines années, près d'un million de personnes sur le site de la Pointe du Raz.

Ainsi, au fil du temps, la Pointe du Raz s'est imposée, non seulement comme une **porte d'entrée touristique majeure de la Bretagne**, mais aussi comme un de ses **symboles incontournables**.

Ce positionnement et cet intérêt nouveau se sont traduits par une fréquentation touristique insuffisamment organisée compromettant l'intégrité paysagère, particulièrement sur son site le plus connu, la Pointe du Raz.

Pour reprendre la recommandation de la Commission Supérieure des Sites, il convenait de se doter des « moyens de redonner au site son prestige international en restaurant la qualité des paysages et notamment des sols, en gérant la fréquentation touristique...». Le **site naturel** était en effet **gravement endommagé** par les piétinements et les fortes concentrations de visiteurs sur un même espace ; la dégradation du site avait atteint un tel degré, que, sans mesures vigoureuses de restauration, de protection et de gestion, elle aurait pu rapidement devenir irréversible.

*Avant*



*Après*



# Dans les années 90, une Opération Grand Site pour sauver la Pointe du Raz

Cette **dégradation extrême** a provoqué localement une **prise de conscience**, et sous l'impulsion des pouvoirs publics, les élus locaux ont adhéré à l'idée de restituer au site autant qu'il était possible, un aspect naturel et d'en **réorganiser fondamentalement le mode de fréquentation**.

L'intérêt et l'urgence de l'Opération Grand Site furent reconnus au plan national et concrétisés par l'inscription de la Pointe du Raz dans la liste des projets éligibles au programme de réhabilitation des grands sites nationaux dégradés, par le Conseil des Ministres du 22 novembre 1989.

Au **terme des travaux de restauration en 1996**, le **Syndicat Mixte de la Pointe du Raz** s'est vu confier la **gestion du périmètre qui va de la Pointe du Raz à la Pointe du Van**, assurant en outre toutes les actions de communication, d'information et de sensibilisation au respect de ces espaces fragiles.

## 2004 : la Pointe du Raz reconnue Grand Site de France

Au vu des résultats obtenus, **le label Grand Site de France a été obtenu le 17 juin 2004**. Avec l'Aven d'Ornac, le Pont du Gard, et le Massif Sainte Victoire, la Pointe du Raz a donc **fait partie** du groupe des **4 premiers sites ayant obtenu le label** décerné par le Ministère de l'Ecologie, et devenant par ailleurs le **seul site breton labellisé Grand Site de France**. Ces 4 premières labellisations accompagnées par le Réseau des Grands Sites de France ont ouvert la voie à d'autres sites qui partagent des défis communs

- La préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs
- L'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser
- La promotion des valeurs du développement durable

Associant 17 Grands Sites à sa création en 2000, le Réseau compte près de 40 adhérents, soit 32 millions de visiteurs par an. Ils représentent des paysages exceptionnels, fragiles, protégés, connus et reconnus de tous.

Aujourd'hui, 14 Grands Sites ont obtenu le prestigieux label Grand Site de France.

En 2009, le Syndicat Mixte a lancé la réalisation d'une étude destinée à redessiner la stratégie de développement du site et d'accueil des publics. Dans le même temps, la Communauté de Communes devenait l'opérateur unique pour la gestion des milieux naturels.

# 2012 : nouvelle candidature au label Grand Site de France sur la base d'un périmètre élargi

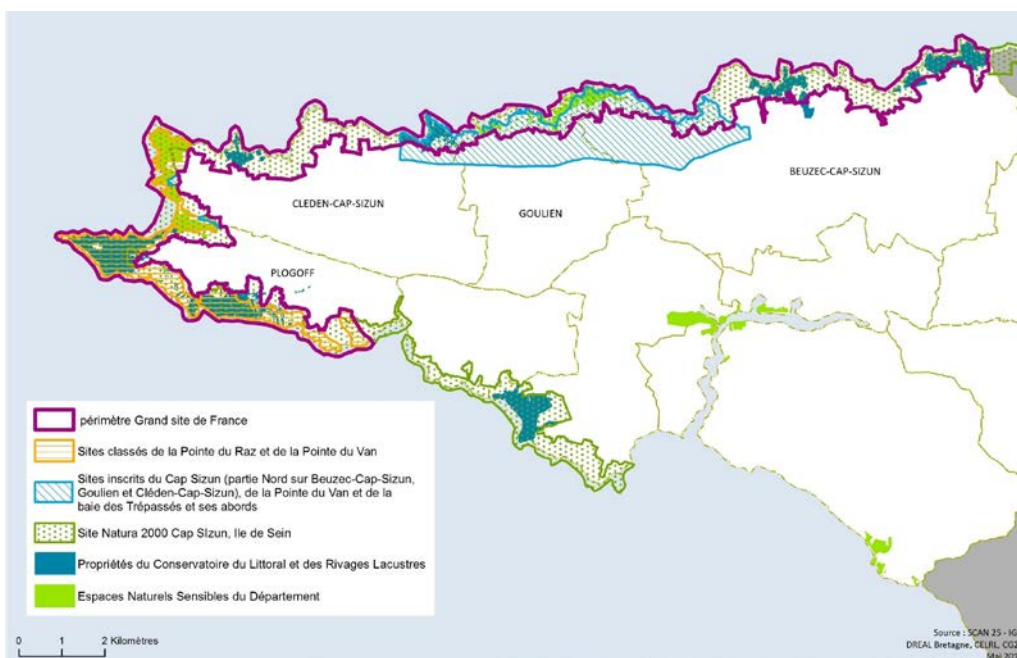
Ces conditions nouvelles ont conduit le Syndicat Mixte, la Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz, le Conservatoire du Littoral, le Département du Finistère, la Région Bretagne, en partenariat avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement et l'Agence de Développement Touristique du Finistère, avec le concours de la DREAL, à travailler de concert à la définition d'une **nouvelle ambition commune** ainsi qu'à l'élaboration d'un **projet global de préservation, d'animation et de développement du site**. Ce nouveau projet, qui s'inscrit dans le cadre d'un **périmètre étendu** vers les côtes nord du Cap Sizun, et formalisé dans le projet de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site 2012-2018, annonce clairement le soutien des partenaires à la conduite des actions.

Il a été réalisé avec la volonté affirmée de conquérir ensemble, et sur un périmètre nouveau baptisé « La Pointe du Raz en Cap Sizun », le label Grand Site de France.

La **démarche portée par la Communauté de Communes**, en parfait accord avec le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz consiste à présenter une **nouvelle demande de labellisation** au titre des Grands Sites de France, et **non pas une simple candidature pour un renouvellement** qui aurait repris le périmètre retenu lors de l'attribution du label en 2004 pour la Pointe du Raz-Baie des Trépassés-Pointe du Van, sur la base des résultats obtenus à l'issue de l'Opération Grand Site. Ainsi le label obtenu le 17 juin 2004 reconnaissait les engagements pris par le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, dans le cadre de la gestion de 200 hectares d'espaces naturels du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général du Finistère, permettant ainsi d'assurer un développement durable du Grand Site dans ses composantes environnementales, paysagères, sociales et économiques.

Dans ce contexte, les conditions favorables se sont révélées pour présenter une nouvelle demande de labellisation sur un **périmètre élargi de 2 024 hectares** prenant appui sur les falaises de la côte Nord du Cap Sizun. Cet **élargissement** a fait l'objet d'un **consensus** entre les différents **partenaires** et peut être considéré comme déterminant pour vérifier la pertinence du périmètre du Grand Site « la Pointe du Raz en Cap Sizun » durant les 6 prochaines années de gestion, et permettre au moment du renouvellement de nouvelles évolutions susceptibles de renforcer sa cohérence.

Ce projet de territoire repose sur un nouveau mode de gouvernance reconnaissant à la Communauté de Communes son rôle légitime de porteur de la démarche de labellisation, de coordinateur des opérations relatives au Grand Site, d'opérateur unique pour la gestion des espaces naturels du Cap Sizun.



# Présentation du nouveau périmètre : de 200 ha à 2 024 ha

Le périmètre originel de l'Opération Grand Site comprend les sites de la Pointe du Raz, de la Baie des Trépassés et de la Pointe du Van pour une surface de 200 ha environ.

**Il était donc souhaité d'élargir le périmètre initial aux espaces naturels remarquables de deux communes supplémentaires.**

Ce **nouveau périmètre** aux caractéristiques paysagères et composantes patrimoniales (faune, flore, bâti) exceptionnelles s'étend sur une **large bande côtière, peu urbanisée**, caractérisée par un **paysage de landes et falaises littorales** ponctué de **zones humides**.

Il s'appuie largement sur le **zonage de Natura 2000** en englobant tout ou partie des Sites Classés et Inscrits de la côte nord, ouest et sud du Cap Sizun.

Ainsi, le **Grand Site** de la « Pointe du Raz en Cap Sizun », déjà présent sur les communes de **Plogoff** et **Cléden Cap-Sizun**, s'étire aussi désormais sur les communes de **Goulien** et **Beuzec Cap-Sizun** pour une surface totale de **2 024 ha**. Il s'agit d'un espace de landes et de falaises que le visiteur peut découvrir par le sentier de grande randonnée GR 34 et régulièrement desservi par les RD 784 et RD 7.

L'ensemble du périmètre comprend plusieurs classements :

Natura 2000 : 1972 ha,

Sites classés : 472 ha,

Sites inscrits : 299 ha.

Sur le Grand Site de France « Pointe du raz en Cap Sizun », le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 324 ha et le Conseil Général de 152 ha.

## ***Contacts :***

### ***- Syndicat Mixte de la Pointe du Raz***

***Bruno CARIOU***  
***Directeur du Syndicat Mixte***

***Matthieu COLIN***  
***Web, Communication et Médiation***

***Tél : 02 98 70 67 18 / Fax : 02 98 70 35 16***  
***[contact@pointeduraz.com](mailto:contact@pointeduraz.com)***

### ***- Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz***

***Damien LAURENT***  
***Coordinateur label***

***Tél : 02 98 70 16 00***  
***[gsf@cap-sizun.fr](mailto:gsf@cap-sizun.fr)***

***[www.pointeduraz.com](http://www.pointeduraz.com)***